

 UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ		1 page
	BULLETIN D'INFORMATION COMMISSION ANNUELLE DE MISE EN STAGE SUR TITRES DES PERSONNELS MEDICO-TECHNIQUES, TECHNIQUES ET SOCIO-EDUCATIFS	Création	MàJ	Vérification
		05/07/2021	05/07/2021	05/07/2021
INFORMATION COMMUNICATION	Élaboration : K. CORNIGLION V. ROUJET	05/07/2021	05/07/2021	05/07/2021

CAMPAGNE 2021
COMMISSION ANNUELLE DE MISE EN STAGE SUR TITRES DES PERSONNELS MEDICO-TECHNIQUES,
TECHNIQUES ET SOCIO-EDUCATIFS

LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu le code de la santé publique ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 05 juillet 2021.

DECLARE ADMIS

Dans le grade de conducteur ambulancier :


Liste Principale

- 1 LORENZI Florian
- 2 MANISCALCO Stéphane

Liste complémentaire

- 1 TASSANO Stéphane
- 2 ANDRE Damien

P/Le Directeur Général
 Et par délégation
 La Directrice du Pôle Ressources Humaines,



Karine HAMELA